

Le point de l'actualité de la semaine : 045/2023 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui :

Sommet Xi-Biden : les enjeux de la puissance derrière les préparatifs (ASIALYST ? Pierre-Antoine Donnet)

Joe Biden et Xi Jinping se rencontreront le 15 novembre à San Francisco pour leur premier sommet en un peu plus d'un an. Un événement d'une portée planétaire que les États-Unis et la Chine devront impérativement l'un et l'autre pouvoir présenter comme un succès, et qu'ils s'emploient à préparer avec le plus grand soin dans ce but. Prendre le dessus dans le jeu de go mondial. C'est le mouvement espéré par le président chinois à San Francisco : être en position de force face à son grand rival américain, qui se trouve engagé sur un troisième front au Moyen-Orient, depuis l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre dernier. L'occasion à saisir pour Pékin, alors que Washington est confronté à de graves incertitudes géopolitiques dans une région redevenue telle un volcan en pleine éruption.

Mais la Chine ne s'avance pas en toute sérénité. Elle aussi connaît les vertiges d'une situation d'urgence : celle d'une économie au plus mal, désormais tombée dans la déflation. Elle a besoin des marchés occidentaux, à nouveau cruciaux pour le développement à venir d'un pays où surgissent également des inquiétudes sociales. Selon les données publiées jeudi 9 novembre par le Bureau national des statistiques (BNS), l'indice des prix à la consommation (CPI) a reculé de 0,2 % en rythme annuel en octobre. L'indice des prix à la production (PPI) a de son côté reculé à 2,6 % en rythme annuel en octobre, après une baisse de 2,5 % le mois précédent. Ces vents contraires sont liés à la grave crise de l'immobilier. La croissance du PIB attendue en 2023 devrait osciller autour des 5 %, soit le plus mauvais résultat en rythme annuel en plus de quarante ans.

Ce Sommet de San Francisco, en marge du Forum de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) du 11 au 18 novembre, sera le premier du maître du Parti communiste chinois aux États-Unis depuis 2017. Cette rencontre entre les dirigeants des deux superpuissances constituera aussi leur deuxième depuis l'élection de Joe Biden et leur septième conversation depuis cette date. « *Les dirigeants échangeront sur les questions liées à la relation bilatérale entre la Chine et les États-Unis, l'importance continue de maintenir des lignes ouvertes de communication, et un éventail de dossiers régionaux et mondiaux* », a indiqué dans un communiqué la porte-parole de la Maison Blanche, Karine Jean-Pierre. De hauts responsables américains ont confirmé que la rencontre aurait lieu « *dans la région de San Francisco* » en Californie, et ont également affirmé que Washington souhaitait une « *rivalité* » avec Pékin, mais pas de « *conflit* », ni de « *guerre froide* ».

<https://asialyst.com/fr/2023/11/11/sommet-chine-etats-unis-xi-biden-enjeux-puissance-derriere-preparatifs/>

-0-

Les actualités de défense, en rendant hommage à nos jeunes disparus, comme à nos anciens :

Décès d'un officier du 4e Régiment d'hélicoptères des forces spéciales lors d'un exercice (OPEX 360, Laurent Lagneau)

Ce 12 novembre, soit deux jours après l'annonce du décès du quartier-maître de première classe Clément Elard lors d'une marche d'aguerrissement en Polynésie française, le ministère des Armées a fait état d'un nouveau drame survenu lors d'un exercice.

Dans un bref communiqué, il a en effet annoncé le décès du capitaine Mathieu Gayot, du 4e Régiment d'hélicoptères de forces spéciales [RHFS], au cours d'un exercice dédié à l'instruction des nouveaux arrivants au quartier Guynemer, à Uzein.

Désigné comme coordinateur de cette activité, l'officier a été « mortellement blessé » en soirée, dans un accident de la circulation. « Les secours sont intervenus très rapidement et ont constaté son décès peu de temps après », a expliqué le ministère, sans donner plus de détails sur les circonstances de ce drame.

Âgé de trente ans et originaire de Thonon-les-Bains [Haute-Savoie], le capitaine Gayot avait intégré l'École spéciale militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan en septembre 2012. Ayant fait preuve de « belles aptitudes au commandement » et montré un « potentiel prometteur » durant sa scolarité, il choisit de servir au sein de l'Aviation légère de l'armée Terre [ALAT] à l'issue de celle-ci.

Devenu pilote d'hélicoptère, il est d'abord affecté au 5e Régiment d'hélicoptères de combat [RHC], avec lequel il est « projeté » à Djibouti et au Mali, avant de rejoindre le 4e RHFS, en 2019.

<https://www.opex360.com/2023/11/12/decès-dun-officier-du-4e-regiment-dhelicopteres-des-forces-speciales-lors-dun-exercice/>

Un fusilier marin est décédé en service à Tahiti, en Polynésie française (Lignes de défense, Philippe Chapleau)

Le ministre des Armées a annoncé le décès du quartier-maître de première classe, Clément Elard. Ce fusilier marin est décédé en service en Polynésie française. Ce militaire était affecté à la compagnie de fusiliers marins (CFM) Bernier de Lanvéoc (Finistère); il était en déploiement de courte durée.

Âgé de 26 ans, Clément Elard, s'est engagé en 2018 au sein de la Marine nationale, pour y servir en tant que fusilier marin. Il a d'abord servi au bataillon de fusiliers marins Amyot d'Inville à Brest avant de rejoindre en 2021 la compagnie de fusiliers marins Bernier à Lanvéoc, son affectation actuelle. En 2020, il a été décoré de la médaille de bronze de la défense nationale et de la médaille de la protection militaire du territoire en 2021.

Le jeudi 9 novembre 2023, lors d'une marche d'aguerrissement encadrée, le quartier-maître de 1ère classe Clément Elard, fusilier marin, a perdu la vie. Il était en mission de courte durée au sein du groupement aéronautique militaire de Faa'a des Forces armées en Polynésie française (FAPF).

<https://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2023/11/10/un-fusilier-marin-est-decede-en-service-en-polynesie-francai-24233.html>

11 novembre 2023 : commémoration du 105e anniversaire de l'Armistice de la Grande guerre (GendInfo)

Ce samedi 11 novembre 2023, jour de commémoration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, le chef de l'État, Emmanuel Macron, a présidé la traditionnelle cérémonie d'hommage aux anciens combattants sous l'Arc de Triomphe. Un

événement auquel était notamment présent le général d'armée Christian Rodriguez, Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN). Cette commémoration a été ponctuée par le passage dans le ciel parisien de la Patrouille de France. À l'issue de la cérémonie, le président de la République a partagé un déjeuner au Palais de l'Élysée avec des porte-drapeaux, les commissaires de la Flamme et les présidents d'associations nationales d'anciens combattants.

Est également célébré cette année le centenaire du premier allumage de la Flamme du souvenir, qui a fait l'objet d'une cérémonie spécifique, organisée à 18 heures, place Charles de Gaulle, à Paris, sous la présidence de Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées. Ouverte au grand public, elle a été l'occasion d'un spectacle son et lumière projeté sur le monument.

Allumée pour la première fois il y a cent ans par André Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, la Flamme de la nation ne s'est depuis jamais éteinte. Elle perpétue le souvenir du soldat inconnu, mort au combat durant la Grande guerre, et dont la sépulture est installée sous l'Arc de Triomphe, en hommage à tous les combattants tombés au champ d'honneur au cours de l'histoire. « Cette flamme, toujours, accompagne nos jours et perce nos nuits (...) Et la flamme sur sa tombe, depuis cent ans, ne s'est jamais éteinte. Et elle ne s'éteindra jamais », a déclaré le chef de l'État lors de son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie. Chaque jour, à 18 h 30, la Flamme est ravivée par des représentants d'associations d'anciens combattants ou d'associations.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/en-images/11-novembre-2023-commemoration-du-105e-anniversaire-de-l-armistice-de-la-grande-guerre>

Les relations internationales

Hamas-Israël : quel rôle joue l'Iran ? (IRIS, Le point de vue de Thierry Coville)

Alors que des attaques ont été menées le 7 octobre dernier par le Hamas sur le territoire israélien, la question de la place qu'occupe Téhéran dans le conflit israélien se pose en raison de son soutien financier et militaire à un réseau d'organisations armées pro-palestiniennes, appelé « axe de la résistance », dont le Hamas fait notamment partie. Dans ce contexte, quelle stratégie poursuit l'Iran en soutenant cet « axe de la résistance » ? Quid du rôle de l'Iran en particulier sur la scène libanaise ? Cet « axe » pourrait-il faire basculer le conflit israélo-palestinien dans une guerre régionale ? Le point avec Thierry Coville, chercheur à l'IRIS, spécialiste de l'Iran.

Quel rôle joue l'Iran dans le conflit Hamas-Israël ?

L'Iran joue un rôle central parce que le Hamas fait partie de ce que les Iraniens appellent « l'axe de la résistance ». Il s'agit d'un réseau d'organisations armées (créées sur le modèle des Pasdarans iraniens) actuellement positionnées dans des pays comme le Yémen, l'Irak, la Syrie ou le Liban et dans les territoires palestiniens. Dirigé par l'Iran, cet « axe de la résistance » est uni dans l'idée de résister et de défendre, militairement s'il le faut, la cause palestinienne contre Israël. Le Hamas étant un membre important de cet axe, Téhéran se retrouve impliqué de manière évidente dans ce conflit.

Quelle stratégie poursuit l'Iran en soutenant le Hamas ainsi qu'un réseau d'organisations armées parmi lesquelles le Hezbollah et le Jihad islamique ?

L'objectif principal de cet « axe de la résistance » est la défense de la cause palestinienne de manière radicale, mais également l'établissement d'un rapport de

force avec Israël. L'Iran n'a par ailleurs jamais reconnu l'existence de l'État d'Israël, qu'il ne nomme par ailleurs pas « Israël », mais « le régime sioniste ». Sur le plan idéologique, la cause palestinienne est au cœur de l'idéologie de la République islamique d'Iran, à tel point que les premiers discours de l'Imam Khomeini dans les années 1960 accusaient déjà le Shah d'entretenir des relations avec Washington et Tel-Aviv. Compte tenu du fait que les partis les plus radicaux sont au pouvoir en Iran depuis 2020-2021, cette cause est évidemment prioritaire pour les dirigeants actuels de la République islamique.

<https://www.iris-france.org/179841-hamas-israel-quel-role-joue-liran/>

Afrique subsaharienne. Des gouvernements perpétuels aux Républiques héréditaires. Bilan et perspective d'une transmutation politique (Diploweb, Serge Loungou)

Comment expliquer l'inclination à la dévolution familiale du pouvoir en Afrique subsaharienne dans des États constitutionnellement non monarchiques ? De quels mécanismes les régimes en place usent-ils pour réaliser cette transmission patrimoniale du pouvoir ? S. Loungou répond avec de nombreux exemples mis en perspective.

La longévité politique dont font montre bon nombre de chefs d'État dans la région procède fondamentalement du caractère clanique du pouvoir qu'ils incarnent, associé à des facteurs socio-psychologiques qui les dissuadent de consentir à une alternance démocratique. Désormais parvenus en fin de cycle, ces « gouvernements perpétuels » sont tentés de se régénérer à travers des nouvelles figures dirigeantes issues des familles régnantes, consacrant ainsi l'avènement des « Républiques héréditaires ».

Résumé : Le présent article s'intéresse à un phénomène politique majeur apparu il y a deux décennies en Afrique subsaharienne et particulièrement dans les États francophones d'Afrique centrale, à savoir la dévolution successorale de la fonction présidentielle de « père à fils ». Née en République démocratique du Congo, la vogue des « Républiques héréditaires » s'est propagée au Togo, au Gabon et, récemment, au Tchad. L'auteur considère que cette dérive dynastique, appelée aussi « syndrome togolais », procède d'une volonté des gouvernements perpétuels de se régénérer à travers de nouvelles figures dirigeantes issues des familles régnantes. À travers les perspectives de changement au sommet de l'État qui se profilent en Guinée Équatoriale et en Ouganda, États respectivement hispanophone et anglophone, il démontre que le spectre des successions politiques héréditaires tend désormais à gagner d'autres espaces géographiques et linguistiques sur le continent.

Introduction

APRES une assez longue période de monolithisme politique vécue au lendemain des indépendances, acquises dans la majorité des cas au début des années 1960 (Georg et al., 2013), la plupart des États africains ont opéré une spectaculaire reconversion au multipartisme au début de la décennie 1990 (Guèye, 2009). Toutefois, très peu d'exemples d'alternance démocratique ont été enregistrés à ce jour en Afrique centrale ; seuls Sao Tomé et Príncipe et, pour ainsi dire l'espace d'un « printemps électoral » (Dupin, 2004), le Congo, la République Centrafricaine (RCA) et la République Démocratique du Congo (RDC) – sur un total de onze États que compte ce vaste ensemble géopolitique [1] – auront goûté, avec des fortunes diverses, l'expérience du changement démocratique au sommet de l'État. Au terme d'une trentaine d'années d'« apprentissage démocratique » plus ou moins chaotique (Guay, 2011 ; Marin, 2015), force est donc de constater que **plusieurs régimes établis dans la région avant 1990 demeurent en place, nourrissant désormais des velléités**

dynastiques (Mataillet, 2018). Celles-ci ont mené dans certains cas à l'avènement de ce que l'on nomme les « Républiques héréditaires », entendu qu'elles sont nées des successions directes de « père à fils » (Monénembo, 2021).

<https://www.diploweb.com/Afrique-subsaaharienne-Des-gouvernements-perpetuels-aux-Republiques-hereditaires-Bilan-et.html>

60 ans après le traité de l'Élysée, le « couple » franco-allemand a changé de nature (The conversation, Gaëlle Deharo, Madeleine Janke)

« Il n'est pas un homme dans le monde qui ne mesure l'importance capitale de cet acte [...] parce qu'il ouvre toutes les grandes portes d'un avenir nouveau pour la France, pour l'Allemagne, pour l'Europe et par conséquent pour le monde tout entier ». Il y a soixante ans, le 22 janvier 1963, le général Charles de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer signaient ensemble un accord de coopération rédigé en allemand et en français. Destiné à consolider l'amitié franco-allemande, à consacrer la solidarité entre les peuples français et allemand et à renforcer le rôle moteur du couple franco-allemand dans la construction européenne, le texte posait les bases d'une union et d'une coopération politique, économique, en matière de défense, de politique étrangère, d'éducation et de jeunesse. La réconciliation du peuple allemand et du peuple français marquait ainsi la fin de la rivalité, historique, de la France et de l'Allemagne.

Des relations sans équivalent

Depuis a émergé l'expression du « couple » franco-allemand, qui ne renvoie pas uniquement à la proximité géographique entre les deux pays ou à la nécessaire gestion d'une frontière commune. Ce terme témoigne surtout des relations étroites de la France et de l'Allemagne, dans de nombreux domaines depuis la gestion des frontières jusqu'au rapprochement des populations.

Qu'il s'agisse, en effet, de géopolitique, de culture ou encore de coopération universitaire, les relations entre la France et l'Allemagne ne semblent pas connaître d'équivalent. D'abord parce qu'elles s'inscrivent dans une histoire dense et riche, ensuite parce qu'elles intéressent de nombreux domaines. Enfin, parce que la signature du traité de l'Élysée en 1963 ne fut pas un moment dans l'histoire, mais le début d'un long processus régulièrement marqué par la volonté réitérée des dirigeants français et allemand de rappeler l'intensité de la coopération et de l'amitié entre les deux pays.

<https://theconversation.com/60-ans-apres-le-traite-de-lelysee-le-couple-franco-allemand-a-change-de-nature-217137>

Sur le plan de l'économie, cet article relatif aux frictions concernant le graphite :

Le graphite, au cœur des frictions économiques Chine-Occident (Le portail de l'IE, Valentin Mathieu)

Le 20 octobre dernier, le gouvernement de Xi Jinping a décidé de restreindre les exportations de graphite vers l'étranger. Cette ressource stratégique, cruciale pour les batteries des véhicules électriques, expose une fois de plus la dépendance de l'Occident à l'approvisionnement chinois, alimentant ainsi les enjeux géopolitiques de la guerre économique mondiale.

Depuis des décennies, le graphite est devenu une matière première essentielle. Permettant de fabriquer les mines de crayons à papier, il fait partie du quotidien des écoliers ; et sur un plan plus stratégique, il est un composant clé dans la fabrication des batteries des véhicules électriques.

La Chine, acteur dominant dans l'approvisionnement mondial en graphite, a redéfini l'équilibre économique mondial en imposant des restrictions à ses importations fin octobre. Cette action suscite des inquiétudes considérables et pourrait marquer un tournant majeur dans la guerre économique qui se joue entre la Chine et l'Occident.

Le graphite : une ressource méconnue

Pendant des années, le graphite est resté dans l'ombre des matières premières critiques, alors que d'autres éléments étaient davantage mis en avant. Sous-estimé, le graphite est pourtant l'un des composants les plus présents dans les batteries de véhicules électriques, voués à devenir la norme de demain.

Il fait partie des cinq matériaux indispensables à la conception de ces batteries, avec le lithium, le cobalt, le nickel et le manganèse. Il s'agit du matériau principal pour fabriquer l'anode, partie de la batterie qui absorbe le courant. À l'inverse des autres composants, de plus grandes quantités de graphites sont requises pour la fabrication de batteries.

La Chine a rapidement pris le leadership dans la production de graphite naturel et synthétique, contrôlant environ deux tiers de la production mondiale et fournissant 98 % du graphite synthétique dans le monde. La dépendance croissante de l'Occident à l'égard de l'approvisionnement chinois a notamment conduit ce matériau à rejoindre la liste des matières premières « à surveiller » au sein du ministère américain de l'Énergie, aux côtés du cobalt, entre autres.

Les restrictions chinoises : un pas de plus dans la guerre économique

<https://www.portail-ie.fr/univers/enjeux-de-puissances-et-geoéconomie/2023/le-graphite-au-coeur-des-frictions-economiques-chine-occident/>

Sobriété: vers de nouveaux modèles d'affaires (Télos, Corinne Vadcar)

Le Plan d'action pour la transition écologique vient d'être rendu public. À quelques exceptions près, il n'est nulle part question de sobriété comme levier de cette transition, alors que le GIEC a estimé la trajectoire intenable sans elle.

On entend par là une *sobriété collective* qui répartirait équitablement les efforts selon les individus, les entreprises ou les territoires, une *sobriété désirable* qui, en éloignant les logiques ayant conduit au dépassement des limites planétaires, redonnerait de la marge de manœuvre aux agents économiques, et une *sobriété apolitique* qui, en adoptant des approches pragmatiques et acceptables, sortirait de débats stériles entre croissance et décroissance.

Une vision qui est loin de prédominer dans l'imaginaire populaire ou dans la vision politique. Soit la sobriété est associée à des renoncements incompatibles avec le niveau de vie, soit elle est uniquement déclinée au plan énergétique. De surcroît, elle est surtout articulée aujourd'hui autour de la question des modes de vie, comme si elle concernait au premier chef les consommateurs. Or, si chaque geste compte, les calculs de chercheurs de l'université de Trondheim^[1] montrent que les leviers liés à la consommation ne permettent de réaliser qu'un quart du chemin.

Or la sobriété pourrait avoir un impact décuplé si elle agissait, à la fois, sur la production et la consommation au lieu de stigmatiser l'une ou l'autre, autrement dit si

l'on travaillait « les interdépendances entre offre et demande », selon les termes de la sociologue Sophie Dubuisson-Quellier. On sort alors d'un imaginaire punitif ou sacrificiel de la sobriété pour entrer dans une dynamique bien différente.

Les enjeux ? Non pas sortir de la croissance, mais se libérer du principe d'une croissance volumique qui caractérise nos économies depuis les Trente Glorieuses. Opérer un vrai découplage entre création de valeur et sollicitation de ressources. Ces pistes, des entreprises commencent aujourd'hui à les explorer. Leur démarche peut se lire comme une réinterrogation de notre rapport à l'objet, à la technologie, à l'espace et au temps dans l'offre de biens ou de services définie par l'entreprise sous forme de bénéfices-client (ce qu'on appelle proposition de valeur).

<https://www.telos-eu.com/fr/sobriete-vers-de-nouveaux-modeles-daffaires.html>

Les négociations sur loi de l'UE sur la cybersécurité pour les appareils connectés progressent (Euractiv, Luca Bertuzzi)

Lors des négociations interinstitutionnelles sur le règlement sur la cyberrésilience (*Cyber Resilience Act*), les co-législateurs ont établi le cadre d'un accord politique attendu dans le courant du mois. Toutefois, la question controversée concernant l'entité qui devrait recevoir les signalements de failles de sécurité n'a pas encore été entièrement réglée.

Le règlement sur la cyberrésilience est un projet de loi qui introduit des exigences de sécurité pour les appareils connectés. Le dossier se trouve actuellement à la dernière étape du processus législatif, les trilogues entre le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne.

Mercredi (8 novembre), lors du deuxième trilogue politique, la disposition concernant la période de maintien en conditions opérationnelle au cours de laquelle les correctifs de sécurité devront être garantis a été approuvée. Les co-législateurs ont également fourni des orientations techniques pour œuvrer à un compromis concernant deux points de friction du projet de loi : les obligations de déclaration et les produits critiques.

Législation sur la cyberrésilience : les eurodéputés proches d'un accord pour les appareils connectés

Les principaux groupes politiques du Parlement européen devraient parvenir à une position commune sur la nouvelle réglementation en matière de cybersécurité lors d'une réunion politique ce mercredi.

<https://www.euractiv.fr/section/cybersecurite/news/les-negociations-sur-loi-sur-la-cybersecurite-pour-les-appareils-connectes-progressent/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

« Pas de tolérance pour l'intolérable » (BFMTV – commentaire de la lettre du chef de l'Etat)

Dans une lettre aux Français publiée dans le Parisien ce samedi, Emmanuel Macron juge que la lutte contre l'antisémitisme "ne doit jamais nous diviser ni jamais conduire à opposer certains de nos compatriotes à d'autres".

Dans une lettre aux Français publiée dans le Parisien ce samedi 11 novembre, à la veille d'une "grande marche civique" contre l'antisémitisme à Paris, Emmanuel Macron a dénoncé la recrudescence des actes antisémites en France depuis les attaques menées par le Hamas en Israël le 7 octobre.

Il fustige "l'insupportable résurgence d'un antisémitisme débridé", alors que **plus de 1.100 actes antisémites ont été recensés** depuis 7 octobre sur le territoire français. Cela correspond à "trois fois plus d'actes de haine contre nos compatriotes juifs en quelques semaines que pendant toute l'année passée", selon la lettre du chef de l'État.

https://www.bfmtv.com/politique/elysee/antisemitisme-macron-affirme-dans-une-lettre-aux-francais-qu-une-france-ou-nos-concitoyens-juifs-ont-peur-n-est-pas-la-france_AN-202311110458.html

Et ces articles de fond et d'actualité

Au Mali, les combats reprennent entre armée et rebelles dans la région de Kidal (France24)

L'armée malienne mène depuis samedi des combats contre la rébellion touareg dans la région de Kidal, dans le nord du pays, selon plusieurs responsables militaires. Une offensive qui pourrait être le début de la bataille annoncée pour la ville, bastion des séparatistes et enjeu majeur de souveraineté pour l'État central. Les combats ont repris dimanche 12 novembre entre l'armée malienne et la rébellion touareg dans la région de Kidal, dans le nord du pays, bastion des séparatistes et enjeu majeur de souveraineté pour l'État central, ont indiqué des responsables militaires et des élus.

"Nos troupes ont repris les opérations sur le terrain pour sécuriser tout le territoire national", a dit à l'AFP un de ces officiers.

"Les combats ont repris près de Kidal. On entend des bruits de roquettes", a abondé un élu local s'exprimant, lui aussi, sous le couvert de l'anonymat compte tenu de la sensibilité du sujet. Un autre élu a dit avoir vu des avions de l'armée voler en direction de Kidal et des soldats quitter Anéfis, à environ 110 km au sud, avec des armes lourdes.

<https://www.france24.com/fr/afrique/20231112-au-mali-les-combats-reprennent-entre-arm%C3%A9e-et-rebelles-dans-la-r%C3%A9gion-de-kidal>

La sonde américaine Lucy survole son premier astéroïde (Air et cosmos, Gilles Dawidowicz)

A l'assaut des troyens de Jupiter...

Lancée en octobre 2021, Lucy est une sonde spatiale du programme Discovery de la NASA proposé par l'incroyable centre de recherche privé Southwest Research Institute (SwRI), dont le siège se situe à San Antonio, au Texas.

Sa mission, très ambitieuse et d'une durée de 12 ans, a pour objectif de survoler pas moins de 10 astéroïdes, et d'en étudier la géophysique et l'astrophysique, pour notamment valider ou infirmer le modèle de Nice : cette ambition est déjà une audace en soi !

Mais, parmi les astéroïdes visés, Lucy sera la première sonde spatiale à étudier des troyens de Jupiter. Ces petits corps solides, partagent l'orbite de la planète géante autour du Soleil, aux alentours des points de Lagrange L4 et L5 du système Soleil-Jupiter, et sont plus précisément localisés 60° avant et après Jupiter.

<https://air-cosmos.com/article/la-sonde-americaine-lucy-survole-son-premier-asteroide-6776>

Cyber assureurs et fournisseurs de services managés, alliés pour aider les PME à se cyber sécuriser (Economie matin, Pascal Le Digol)

Mettre à l'arrêt un hôpital, diffuser les données de citoyens, rançonner une petite entreprise au risque de lui faire déposer le bilan, les cybercriminels ne s'embarrassent pas avec la morale et n'ont pas de remords à attaquer toutes les entreprises et organisations. Au contraire, leur but étant d'investir un minimum de temps pour générer un maximum de profits, ils trouvent dans les petites structures des victimes idéales. Elles sont en effet généralement très peu sécurisées et ont beaucoup à perdre. Rapide, rentable mais également moins visible donc moins dangereux.

Pour se protéger, les entreprises doivent réaliser qu'elles ont de la valeur pour des cybercriminels, accepter d'investir dans leur cybersécurité, sensibiliser leurs salariés et souscrire à une cyber assurance. Plus facile à dire qu'à faire lorsque l'on ne maîtrise pas l'informatique et que l'on manque de moyens.

Les PME, toujours très seules face aux cyberattaques

D'après le dernier **recensement de l'INSEE, les microentreprises, les TPE et les PME représentent 99,9% des entreprises françaises**. Les TPE-PME réalisent près d'un quart du chiffre d'affaires généré en France (22,8%). C'est dire leur importance dans le paysage économique français.

<https://www.economiamatin.fr/assurance-cyber-pme-entreprise-digol>

« Il y a un vrai French flair » : en Angleterre, les trois armées de l'air phares de l'Otan se sont préparées à agir ensemble (Ouest France, Pierre Larquier)

L'armée de l'air et de l'espace, la Royal Air Force et l'US Air Force viennent d'achever un exercice d'ampleur dans le nord de l'Angleterre. Le ciel britannique a été durant quinze jours le théâtre d'exercices de combats à haute intensité pour un trio qui se veut plus que jamais renforcé

Un vrombissement digne de science-fiction fend le calme des champs constellés de moutons du North Yorkshire. Une odeur de kérosène emplie les pistes de la base de la Royal Air Force de Leeming. Un Rafale de la BA 118 de Mont-de-Marsan vient de se mettre en marche. Le « HMS Queen Elizabeth », porte-avion fleuron de l'Angleterre, est attaqué en pleine mer du Nord. Les F-35 américains, britanniques, les Eurofighter Typhoon de la Royal Air Force s'élancent aussi, chacun leur tour. L'intervention doit être coordonnée, elle a été planifiée, pensée dans l'urgence. C'est même sa raison d'être. Du 30 octobre au 10 novembre, la Royal Air Force a accueilli l'US Air Force et l'Armée de l'air et de l'espace française – « les plus capables et désireuses » de former « un club à trois » – pour un exercice d'envergure. Parce que « la guerre à haute intensité est revenue à nos frontières européennes », le Trident Atlantic 2023, deux ans après la dernière édition à Mont-de-Marsan, avait pour but de « développer l'interopérabilité, les capacités à travailler ensemble ».

Réseau partagé et cyber-menace

« Les missions haut de gamme contre un adversaire armé, puissant qui nous sort de notre zone de confort – à savoir quand on a des supériorités tactique et aérienne établies –, nous amène à réfléchir à d'autres aspects, définit le général Laurent Rataud, commandant de la Défense aérienne et des Opérations aériennes (CDAOA). Notamment, le fait de ne pas pouvoir opérer aussi facilement que ça sur nos bases

aériennes, bien installés avec nos mécaniciens, nos stocks, nos munitions, nos pièces. »

<https://www.sudouest.fr/societe/defense/il-y-a-un-vrai-french-flair-en-angleterre-les-trois-armees-de-l-air-phares-de-l-otan-se-sont-preparees-a-agir-ensemble-17421525.php>

Parus au journal officiel

Décret du 10 novembre 2023 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048385315>

(8 décrets en suivant concernant les militaires n'appartenant pas à l'armée active)

Décret n° 2023-1026 du 6 novembre 2023 portant application de l'article 495-18 du code de procédure pénale relatif au paiement immédiat du montant de l'amende forfaitaire délictuelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048374077>

Décret n° 2023-1027 du 7 novembre 2023 relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquête harcèlement »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048374116>